

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Dates de disponibilités :

.....

.....

.....

Vos motivations personnelles pour effectuer une mission « Argent de poche » :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

REGLEMENT DE L'OPERATION « ARGENT DE POCHE »

Art. 1 : le dispositif « argent de Poche » est réservé uniquement aux jeunes de 16 à 17 ans inclus.

Art. 2 : il est attribué une bourse de 15 euros, une entrée au Centre aqualudique d'Issoire, une entrée au bowling d'Issoire, une entrée au cinéma Le Modern et un « chèque cadeau O.C.I. » d'une valeur de 10 euros, au jeune sélectionné en contrepartie d'une mission d'une durée de 3h30 effectuée pour la collectivité.

Art. 3 : le dossier d'inscription doit être rendu, accompagné des documents demandés, dûment rempli et signé au plus tard le 18 juin 2021. Toutes informations erronées entraîneront l'annulation de la mission.

Art. 4 : chaque jeune doit réaliser les tâches demandées et respecter les horaires de travail fixés par la collectivité.

Art. 5 : chaque participant doit adapter sa tenue vestimentaire en fonction des tâches à effectuer. Tout vêtement abîmé lors de la mission ne sera pas remboursé par la collectivité.

Art. 6 : chaque participant s'engage à respecter le personnel et le matériel mis à disposition et à avoir un comportement correct pendant la durée de la mission.

Art. 7 : toute absence injustifiée, tout non respect du règlement donnent droit à la collectivité de mettre fin à la mission et de ne pas verser la bourse.

Art. 8 : la couverture responsabilité civile de la collectivité assure chaque jeune participant à l'action. Néanmoins, il lui est demandé de fournir une attestation responsabilité civile personnelle.

Art. 9 : la collectivité pourra exclure définitivement un jeune de l'opération en raison d'un comportement excessif.

Art. 10 : la bourse sera à retirer à la Direction des ressources humaines du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h en échange de l'attestation de fin de mission signée du tuteur et avant le 30 septembre 2021.